

RÈGLEMENT DU LIMOGES URBAN TRAIL BY HONDA

SAMEDI 20 JUIN 2026

Organisation

Le Limoges Urban Trail by Honda est organisé par l'association Limoges Athlé 87 avec le soutien de la Ville de Limoges, le samedi 20 juin 2026.

L'événement réunira environ 3 600 participants (coureurs et marcheurs).

Les départs ne se feront pas simultanément afin de garantir la sécurité et la fluidité du parcours. Les participants seront répartis en différents sas tout au long de la soirée, **dont l'accès se fera de manière totalement libre : aucun sas n'est imposé par l'organisation.**

Nouveautés 2026 :

- Organisation d'une course enfant en partenariat avec l'UNICEF
- Création d'une course étudiante
- Mise en place d'un village animation sur le parvis de la Mairie, en collaboration avec le Limoges Handball

Les épreuves proposées

L'édition 2026 comprend plusieurs formats :

- **Course enfant – UNICEF** : Trois courses distinctes représentant environ 1 000 enfants :
 - 6/8 ans – année de naissance : 2017-2018-2019
 - 9/10 ans – année de naissance : 2015-2016
 - 11/12 ans – année de naissance : 2013-2014Ces courses se dérouleront sur un parcours sécurisé de 1 à 2 kilomètres maximum autour de la Bibliothèque Francophone Multimédia (BFM) de Limoges.
- **Course 9,5 km chronométrée (Run)** : Course urbaine chronométrée ouverte aux participants remplissant les conditions d'âge réglementaires.
- **Course étudiante** : Classement spécifique réservé aux étudiants inscrits sur la course 9,5 km chronométrée, sur présentation d'un justificatif valide.
- **Randonnée 9,5 km non chronométrée (Marche)** : Parcours identique à la course chronométrée, sans classement ni chronométrage.

L'organisateur se réserve une marge d'erreur d'une centaine de mètres liée aux contraintes urbaines et aux cheminements dans les lieux traversés.

Conditions d'âge

- **Course 9,5 km chronométrée** : Participants nés avant le 31 décembre 2009.
- **Randonnée 9,5 km** : Participants nés avant le 31 décembre 2018.
- **Courses enfants** : Ouvertes aux enfants âgés de 6 à 12 ans révolus le jour de l'événement, répartis dans leur catégorie d'âge correspondante.

Programme prévisionnel

- **18h00 / 18h30** : Départs des courses enfants (enchaînement des 3 catégories)
- **20h00** : Départ des randonneurs
- **20h45** : Départ des runneurs (par vagues successives)
- **23h00** : Fin des courses

Les horaires peuvent être ajustés par l'organisation en cas de nécessité. Une barrière horaire est fixée à 23h00 : au-delà de cette limite, tout concurrent sera mis hors course.

Inscriptions

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur la plateforme officielle de l'événement via Klikego. **Les inscriptions pourront aussi se faire sur place.**

Les inscriptions débuteront le 23 février 2026 et seront possibles jusqu'à la date de clôture fixée par l'organisation ou jusqu'à épuisement des dossards. Une inscription ne sera validée qu'à réception :

- Du formulaire d'inscription dûment complété
- Du paiement
- Du PPS à jour

Tout dossier incomplet entraînera l'impossibilité de retrait du dossard. Le nombre total de participants (course + randonnée) est limité à environ 3 600. Les courses enfants sont limitées à environ 300 participants au total.

Certificat médical, licence et autorisation parentale

Course 9,5 km chronométrée

La participation est soumise à :

- Une licence FFA valide (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass' J'aime Courir)
- **OU** Une attestation de réalisation du Parcours Prévention Santé (PPS) de moins de 12 mois à la date de l'événement.

Note : Aucun certificat médical ne sera accepté. Une autorisation parentale sera obligatoire pour les participants mineurs.

Randonnée

Seule une autorisation parentale sera demandée pour les mineurs.

Courses enfants - UNICEF

La participation est soumise à :

- Une autorisation parentale obligatoire
- L'acceptation du règlement par le représentant légal

Organisation des départs

Le positionnement dans les sas de départ se fera de manière totalement libre. Rien n'est imposé aux participants, qui pourront se répartir selon leur convenance pour s'élancer.

Dans le cadre d'un plan Vigipirate renforcé, l'accès au parcours sera strictement réservé aux participants munis d'un dossard visible sur le devant du t-shirt.

Règles pendant l'événement

- Les participants sans dossard, les animaux, les poussettes, ainsi que tout véhicule motorisé ou non sont interdits sur le parcours, sauf ceux prévus par l'organisation.
- Les suiveurs ne sont pas autorisés.
- Pour les courses enfants, les parents ne sont pas autorisés à courir aux côtés des enfants sauf autorisation spécifique de l'organisation.
- Les bâtons de marche sont interdits.
- Le respect des lieux traversés, du mobilier urbain, des bénévoles et des autres participants est obligatoire.

Sécurité

Un dispositif de secours (secouristes et médecins) sera déployé sur l'ensemble des parcours, y compris autour de la BFM pour les courses enfants. Des signaleurs seront présents afin d'assurer la sécurité et l'orientation des participants.

Récompenses

- **Course 9,5 km chronométrée** : Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes au classement scratch seront récompensés. Un classement spécifique pourra être établi pour la course étudiante.
- **Courses enfants** : Chaque enfant recevra une médaille ou une récompense symbolique à l'arrivée.

Un tirage au sort pourra être organisé parmi l'ensemble des participants. Le participant devra être présent lors du tirage, faute de quoi un nouveau dossard sera tiré.

Village et animations

Un village partenaire sera installé sur le parvis de la Mairie, en collaboration avec le Limoges Handball. Ce village accueillera animations, partenaires et espaces conviviaux tout au long de la soirée.

Chronométrage

Le chronométrage de la course 9,5 km ainsi que les courses enfants seront assurés par une société spécialisée. La randonnée ne fera pas l'objet d'un chronométrage officiel.

Responsabilité et assurance

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile conforme à la législation en vigueur. Les participants reconnaissent participer sous leur propre responsabilité.

Conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, il est rappelé aux concurrents l'intérêt de souscrire une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Droit à l'image et données personnelles

Tout participant ou représentant légal autorise l'organisation à utiliser les images et données recueillies lors de l'événement à des fins de communication et de promotion, sans contrepartie financière.

Acceptation du règlement

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.